

Ecrire sur un blog est un art difficile et nul n'est à l'abri d'une erreur. Ainsi citons « lignes de défense » sur Ouest France, [blog](#) intéressant consacré à la défense. Il est animé par le journaliste Philippe Chapleau. Ce blog a donc affirmé le 2 décembre (le jour de la célébration d'Austerlitz, un comble !) que l'organisme auquel j'appartenais, le CICDE, s'était affranchi du processus imposé par le code des marchés public pour l'attribution d'une étude sur la sûreté de l'information, sujet d'actualité.

L'erreur, grave que ce soit dans son évocation ou dans ses conséquences, a pu être heureusement rectifiée en ligne après un contact direct et cordial. Cela était d'autant plus nécessaire que j'étais le pilote de l'étude incriminée.

En raisonnant sur le cyberspace et sur la qualité de l'information qui y circule, cette démarche reste cependant importante pour plusieurs raisons.

Il faut prendre en compte aujourd'hui l'e-réputation qu'elle soit individuelle ou collective. Tout message diffusé sur internet est destiné à rester dans le cyberspace et peut entretenir dans notre cas la rumeur. Finalement, celle-ci peut devenir une vérité parce que non démentie. En l'occurrence, non seulement le pilote de l'étude était indirectement mis en cause mais le centre lui-même pouvait traîner longtemps ce soupçon. Cette action de clarification était d'autant plus nécessaire que, pendant la même période, hasard malencontreux, est apparue une enquête sur les conditions de l'obtention du marché du futur « pentagone » français.

Une autre rumeur à combattre dans ce cas concret est celle de l'attribution de marché à un centre de recherche étranger, la fondation Rand Europe. Cela se serait fait au détriment des centres de recherche français. Un chercheur s'est d'ailleurs épanché en ce sens sur le blog de Philippe Chapleau. Il est vrai que confier une étude à une fondation qui serait l'émanation des Etats-Unis et de leur influence, mérite un éclaircissement.

1) D'abord, cette fondation a été la seule à répondre à l'appel d'offre. Le sujet n'était peut-être pas à la portée d'un centre de recherche français ? Il est vrai que les cahiers des charges sont exigeants. Ils réclament, en fonction des sujets, des connaissances qui ne se limitent pas au domaine français. Cela signifie en effet que nos centres de recherche doivent être capables de travailler avec l'OTAN, l'Union européenne, les Etats-membres.

2) Ensuite la qualité de ses travaux et justement de ses jeunes chercheurs, dans ce cas belge, français et britannique et non américain, est prouvée. Il suffit d'aller sur le site de la Rand, fondation à but non lucratif, pour s'en rendre compte. Cela rejoint le débat que j'ai eu sur ce blog il y a quelques temps. Il y a des jeunes chercheurs de talent auxquels nous pouvons faire appel. Cela l'a été dans ce cas et d'une manière d'autant plus justifiée que la rigueur de leurs travaux était à la hauteur des attentes.

Qu'en conclure sinon que la société d'information dans laquelle nous vivons permet toutes les rumeurs, les manipulations, les incompréhensions. Je retiens aussi que le contact avec le journaliste blogueur a été franc et constructif. Je retiens ensuite que les soupçons envers l'appareil d'Etat autorisent tous les fantasmes. Je retiens enfin que nous devons veiller à la transparence de nos actions en appliquant les procédures existantes, avec toute leur traçabilité.